



renouveau droit au bail

Par **deschamps**, le 17/11/2011 à 11:18

Bonjour.

je suis propriétaire d'un local commercial,ou les locataires me doivent déjà plus de 6 mois de loyer et autres soucis.

Malgré mon insistance ceux ci ne sont jamais réglés.

La date des 9 ans est passée depuis quelque jours et les locataires ont oubliés de faire une demande de renouvellement de bail.

Puis-je saisir cette occasion pour ne pas faire de renouvellement de bail,et si oui quelles sont mes obligations et celles de mes locataires,

Merci pour vos réponses.

Par **Assistant juridique**, le 29/05/2012 à 11:45

Oui, mais vous devez suivre une procédure particulière. La première chose est d'adresser une mise en demeure à vos locataires de payer les loyers dus. S'ils ne s'exécutent pas dans le délai d'un mois, vous serez fondé à refuser le renouvellement, sans avoir à payer d'indemnité d'éviction.

Source : http://www.assistant-juridique.fr/refus_renouvellement_bail_commercial.jsp